

specifie les diverses peines qu'on infligera aux contrevenans : Ceux entr'autres qui introduiront des Marchandises & effees sans les précautions requises, seront punis de mort, leurs biens confisquez, les Marchandises brûlées, &c.

Le 25 me. & dernier Article concerne la Jurisdiction des Commandans Generaux & des Tribunaux, au sujet de l'exécution de cette Ordonnance, &c.

ARTICLE III.

*Contenant ce qui s'est passé de considerable en
ITALIE depuis le mois dernier.*

I. **R**ome. Le 16. Novembre le Pape prit possession de l'Eglise de *St. Jean de Latran*, & cette ceremonie, qui avoit attiré à Rome une foule d'étrangers de toutes sortes d'états & de conditions, se fit avec une pompe extraordinaire. Le Chevalier de *St. George* & la Princesse son Epouse, le Prince & la Princesse *Sobieski* qui sont arrivez à Rome, & le Prince & la Princesse de *Modene* virent du *Capitole* la magnifique Cavalcade, & reçurent ensuite à *St. Jean de Latran* la Benediction du St. Pere; il n'a pas encore paru de Relation bien détaillée de cette journée, en attendant, voici ce que l'on en a appris de plus particulier.

Ceremonie de la prise de possession de l'Eglise de St. Jean de Latran. **C**E jour-là le Pape se rendit le matin du *Quirinal au Vatican*, d'où après avoir dîné, il se fit porter dans une Chaise ouverte à l'Eglise de *St. Jean de Latran*, pour en prendre possession, suivant la coutume. S. S. étoit précédée par toute la Noblesse